

# Recueil d'études transfrontalières - 2024

Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes  
n° 17

Mars 2025



## **Coordination**

### **Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**

82, route des Acacias  
Case postale 1735 - 1211 Genève 26

### **Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

118 rue Servient  
69003 Lyon

## **Directeur de la publication**

Hervé Montfort (OCSTAT)  
(Madame Elvita Alvarez depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024)  
Jérôme Harnois (Insee)

## **Contact presse**

04 87 65 95 34 – 06 12 17 21 23  
dr69-sed-conseil-media@insee.fr

ISSN : 2556-4897 (en ligne)

© Insee 2025

# Sommaire

**Projections de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050** ————— **4**

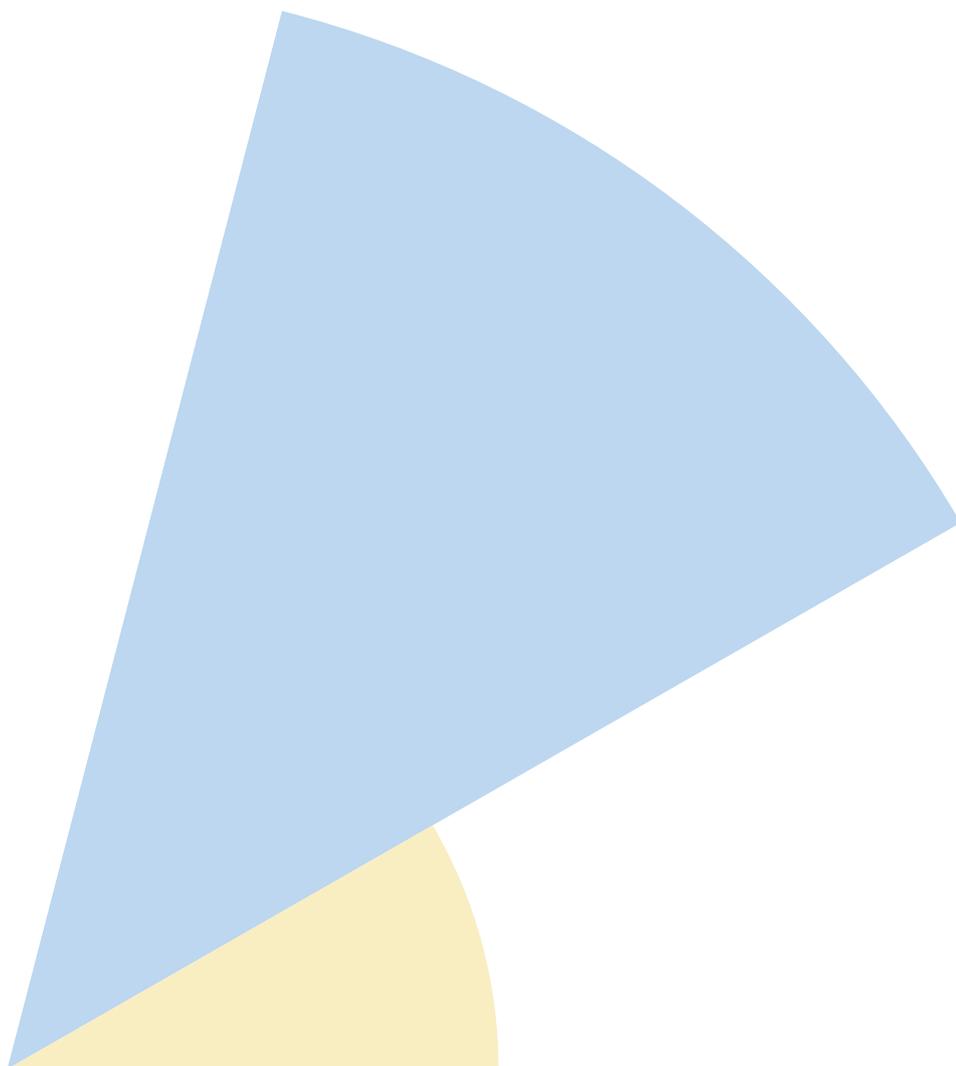
Note explicative (01-2024)

**Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève** ————— **13**

Note méthodologique et premiers résultats (12-2024)



# Projection de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050



## INTRODUCTION

Produites à la suite des projections de population<sup>1</sup> et sur la base des mêmes hypothèses démographiques, les projections de ménages présentées dans cette note sont le résultat d'un calcul théorique<sup>2</sup> établi à la fois sur les dynamiques démographiques récentes et sur des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation. Ces derniers sont analysés selon deux dimensions : la taille des ménages et le type de ménage. Une troisième dimension, la taille de logement, n'est pas prise en compte ici<sup>3</sup>. Les projections de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois (ETG) anticipent donc l'évolution du nombre total de ménages, de la répartition des ménages par taille (en termes de nombre de personnes) et par type (en termes de relations de parenté entre les membres du ménage).

Le périmètre d'analyse porte sur les quatre sous-territoires qui constituent l'ETG, à savoir le canton de Genève, le district de Nyon ainsi que la zone d'emploi du Genevois français, partagée entre l'Ain et la Haute-Savoie.

## RÉSULTATS GÉNÉRAUX

### *Nombre de ménages*

Établi à 414 700 en 2018, le nombre de ménages privés<sup>4</sup>, à savoir les groupes de personnes vivant dans le même logement ou personnes vivant seules, de l'ETG se situerait dans une fourchette comprise entre 540 700 (scénario bas) et 619 200 unités (scénario haut) en 2050. Ce sont ainsi entre 126 000 et 204 500 ménages supplémentaires qui sont attendus à l'horizon 2050, soit une croissance comprise entre 30 % et 49 % par rapport à fin 2018.

La croissance du nombre de ménages est ainsi nettement plus forte que celle de la population : pour mémoire, l'ETG gagnerait, sur la même période, 16 à 28 % d'habitants supplémentaires selon le scénario. Ce différentiel de croissance est constaté sur de nombreux territoires et il est dû principalement au phénomène de décohabitation lié au vieillissement (veuvage), divorces, etc.

D'après le scénario moyen, qui prévoit 580 100 ménages en 2050, c'est dans la partie aindinoise du Genevois français que le nombre de ménages progresserait le plus fortement en termes relatifs (+58 % entre 2018 et 2050 pour atteindre 83 600 ménages en 2050). Le district de Nyon arriverait en deuxième position avec une hausse de 50 % (61 100 ménages en 2050), suivi par la partie haut-savoyarde du Genevois français (+47 % et 171 900 ménages en 2050). L'augmentation la plus faible serait située dans le canton de Genève (+29 % et 263 600 ménages en 2050).

Pour autant, dans le Genevois français, la croissance du nombre de ménages serait en retrait par rapport aux décennies précédentes. En effet, en seulement vingt ans, de 1999<sup>5</sup> à 2020, 52 % de ménages supplémentaires y ont été comptabilisés, davantage que ce qui est projeté pour les trente prochaines années. Le constat n'est pas le même pour le canton de Genève et le district de Nyon, où le nombre de ménages a augmenté de, respectivement 12 % et 40 % entre 2000 et 2020.

<sup>1</sup> Voir [Fiche OST](#), « Projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 » parue en mars 2023.

<sup>2</sup> De plus amples informations sur les aspects techniques du modèle de projection utilisé sont disponibles dans [Communications statistiques n° 70](#), Projections du nombre de ménages et de logements dans le canton de Genève à l'horizon 2050.

<sup>3</sup> Des résultats concernant les projections du nombre de logements sont toutefois disponibles pour le canton de Genève dans la publication précitée.

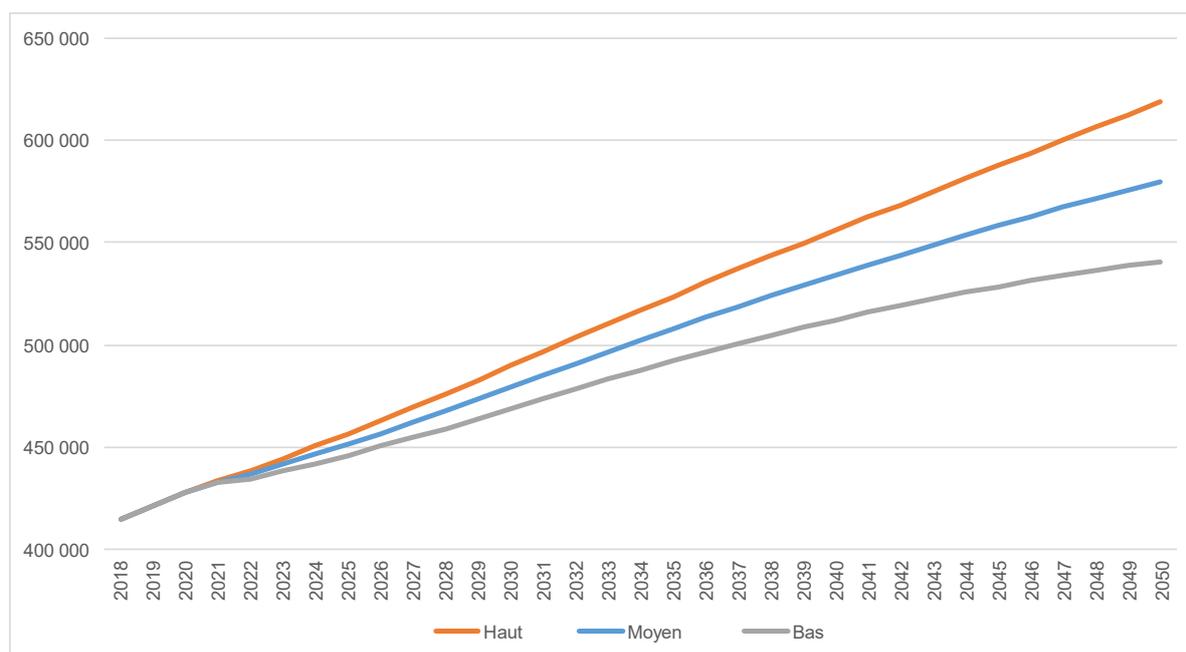
<sup>4</sup> La définition suisse des « ménages privés » correspond aux personnes vivant dans le même logement ou vivant seules. Ne sont pas compris les ménages collectifs, soit les groupes de personnes vivant dans une collectivité (hébergement pour personnes âgées, pension, prison, etc.). Elle est équivalente à la population des « ménages » côté français. Par facilité de langage, nous parlerons dans la suite de ménages (sous-entendant qu'il s'agit de ménages privés selon le concept suisse).

<sup>5</sup> Pas de résultat disponible dans le recensement français en 2000.

## Nombre de ménages de l'Espace transfrontalier genevois selon le type de scénario, de 2018 à 2050

Effectif en fin d'année

G01



Source : OST / StatVD

### Ménages selon la taille

Dans l'ensemble de l'ETG, selon le scénario moyen, les ménages de petite taille connaîtraient la plus forte croissance : ceux de deux personnes augmenteraient de 54 % et ceux d'une personne de 49 %. Parmi les ménages de taille moyenne, ceux de trois personnes progresseraient de 28 % et ceux de quatre personnes de 20 %. Quant aux grands ménages, leur nombre pourrait croître relativement faiblement (+12 % pour les ménages de cinq personnes), voire légèrement diminuer (-6% pour les ménages de six personnes ou plus). Cette évolution attendue est étroitement liée au vieillissement de la population, les seniors vivant majoritairement seuls ou en couple sans enfant.

Dans les deux parties françaises, le nombre de ménages de petite taille progresserait très fortement (les ménages d'une personne étant en plus forte hausse), les grands ménages augmentant moins rapidement. Dans le district de Nyon, on s'attend également à une très forte croissance du nombre de ménages d'une et de deux personnes, alors que le nombre de ménages de six personnes ou plus pourrait reculer. Dans le canton de Genève, la progression des petits ménages serait moins prononcée que dans les autres sous-territoires de l'ETG.

Enfin, avec une nette augmentation du nombre de petits ménages sous l'effet du vieillissement de la population d'une part, et d'une poursuite de la tendance à la décohabitation des ménages d'autre part, les trois scénarios projettent une baisse de la taille moyenne des ménages dans l'ensemble de l'ETG d'ici à 2050. De 2,35 personnes en 2018, elle serait comprise entre 2,22 personnes selon le scénario haut et 2,19 personnes selon le scénario bas.

## MÉNAGES SELON LA TAILLE, DE 2018 À 2050

T 01

NOMBRE DE MÉNAGES EN FIN D'ANNÉE ET VARIATION

ESPACE TRANSFRONTALIER GENEVOIS

	2018 (1)	Scénario moyen		Scénario haut		Scénario bas	
		2050	2018-2050	2050	2018-2050	2050	2018-2050
Une personne	143 300	214 000	+70 700	226 000	+82 700	202 300	+59 000
Deux personnes	117 400	180 300	+62 900	190 800	+73 400	169 900	+52 500
Trois personnes	65 000	83 400	+18 400	90 400	+25 400	76 200	+11 200
Quatre personnes	58 300	69 900	+11 600	76 400	+18 100	63 000	+4 700
Cinq personnes	20 300	22 800	+2 500	24 900	+4 600	20 500	+ 200
Six personnes ou plus	10 400	9 800	- 600	10 600	+ 200	8 800	-1 600
<b>Total</b>	<b>414 700</b>	<b>580 100</b>	<b>+165 400</b>	<b>619 200</b>	<b>+204 500</b>	<b>540 700</b>	<b>+126 000</b>

(1) Effectifs observés.

Source : OST / StatVD

### Ménages selon le type

D'ici à 2050, selon le scénario moyen, les ménages de personnes seules et les couples sans enfant de l'ETG augmenteraient de, respectivement, 49 % et 47 %. La progression serait plus modérée pour les couples avec enfants (+16 %) et les familles monoparentales (+35 %).

Dans le Genevois français et le district de Nyon, les ménages de personnes seules et de couples sans enfants connaîtraient la plus forte progression. Dans le canton de Genève, la hausse la plus élevée concernerait les autres types de ménages (par exemple, couples ou parents seuls vivant avec enfants de 25 ans ou plus, colocations). Dans les quatre sous-territoires, ce sont les ménages de couples avec enfants qui progresseraient le moins fortement.

## MÉNAGES SELON LE TYPE, DE 2018 À 2050

T 02

NOMBRE DE MÉNAGES EN FIN D'ANNÉE ET VARIATION

ESPACE TRANSFRONTALIER GENEVOIS

	2018 (1)	Scénario moyen		Scénario haut		Scénario bas	
		2050	2018-2050	2050	2018-2050	2050	2018-2050
Personnes seules	143 300	214 000	+70 700	226 000	+82 700	202 300	+59 000
Couples sans enfant	85 500	125 900	+40 400	132 400	+46 900	119 600	+34 100
Couples avec enfant(s)	115 100	133 100	+18 000	145 700	+30 600	119 900	+4 800
Familles monoparentales	30 300	41 000	+10 700	45 000	+14 700	36 800	+6 500
Autres ménages familiaux	32 000	48 300	+16 300	51 100	+19 100	45 600	+13 600
Autres ménages	8 500	17 800	+9 300	18 900	+10 400	16 600	+8 100
<b>Total</b>	<b>414 700</b>	<b>580 100</b>	<b>+165 400</b>	<b>619 200</b>	<b>+204 500</b>	<b>540 700</b>	<b>+126 000</b>

(1) Effectifs observés.

Source : OST / StatVD

Note : Dans les *autres ménages familiaux* vivent au moins deux personnes apparentées. Ces ménages comportent notamment les couples et les parents seuls vivant avec un ou plusieurs enfants de 25 ans ou plus.

## RÉSULTATS PAR SOUS-TERRITOIRE

### Canton de Genève<sup>6</sup>

Dans le canton de Genève, le nombre de ménages passerait de 204 200 en 2018 à une valeur comprise entre 248 700 et 278 900 en 2050. Le nombre de ménages d'une ou deux personnes progresserait de 37 700 unités selon le scénario bas à 53 900 unités selon le scénario haut. Ainsi, ces ménages devraient représenter entre 72 % (scénario haut) et 85 % (scénario bas) de la croissance totale du nombre de ménages du canton. Cette évolution est étroitement liée au vieillissement de la population.

<sup>6</sup> Voir [Communications statistiques n° 70](#) de l'Office cantonal de la statistique.

La hausse du nombre de ménages de trois à quatre personnes serait plus lente (respectivement +8 500 à +19 500) et dépendante notamment de l'immigration, laquelle est principalement constituée de jeunes adultes arrivant dans le canton avec leurs enfants ou qui finiront par y fonder une famille. Quant aux ménages de cinq personnes ou plus, leur nombre évoluerait très faiblement selon le scénario haut (+1 300 unités d'ici à 2050) et reculerait même selon les scénarios moyen (-200 unités d'ici à 2050) et bas (-1 700 unités d'ici à 2050).

Ainsi, la taille moyenne des ménages genevois devrait se réduire quel que soit le scénario. De 2,39 personnes en 2018, elle oscillerait entre 2,26 personnes (scénario bas) et 2,30 personnes (scénario haut) en 2050.

#### Genevois français de l'Ain

En 2018, 53 000 ménages résident dans le Genevois français de l'Ain. D'ici à 2050, entre 76 800 et 90 300 ménages y vivraient, soit une hausse comprise entre 23 800 et 37 300 unités. Les ménages de petite taille représenteraient entre 78 % et 88 % des ménages (soit respectivement +29 000 unités d'après le scénario haut, et +20 900 unités selon le scénario bas). Les ménages de taille intermédiaire (trois ou quatre personnes) augmenteraient de 2 500 à 6 900 unités et les grands ménages entre 400 et 1 400.

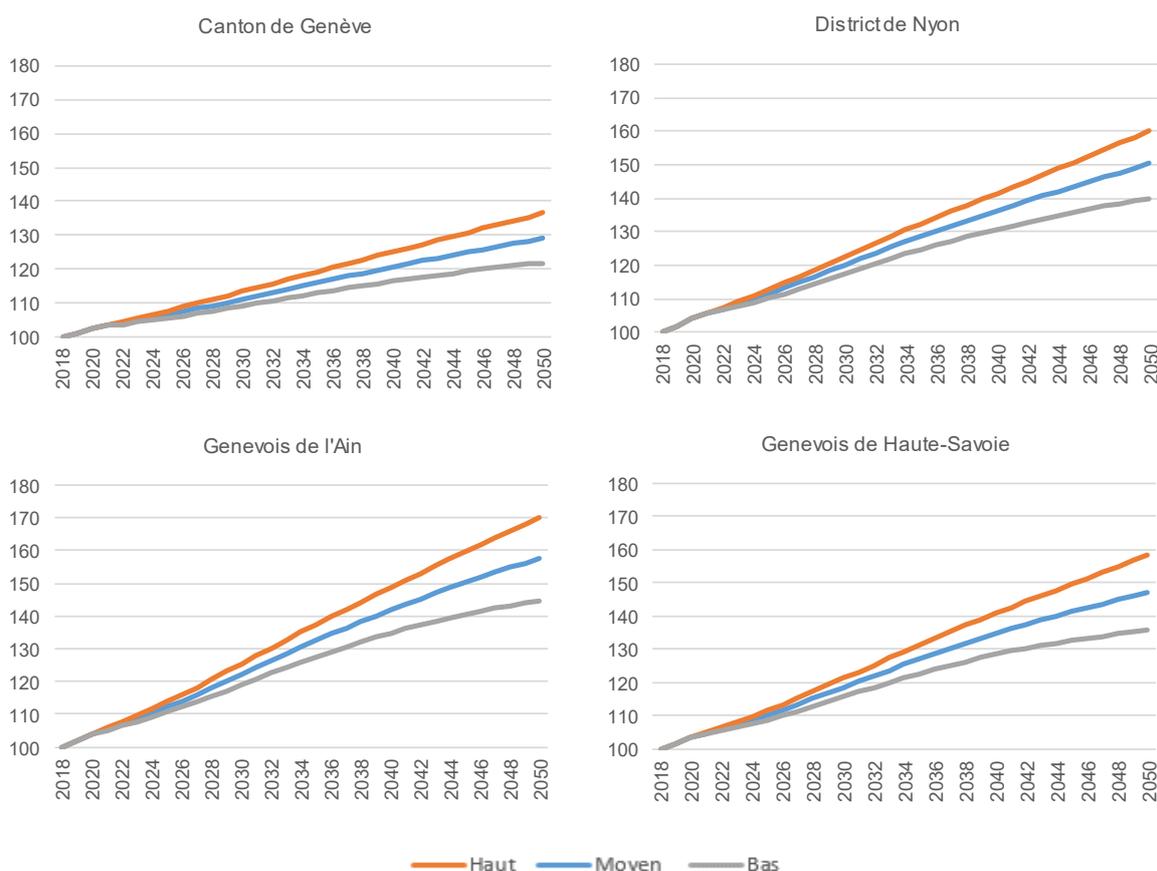
D'après le scénario moyen, il s'agit du sous-territoire de l'ETG avec la plus forte hausse relative des ménages d'une ou deux personnes (+74 %) et des ménages de cinq personnes ou plus (+26 %).

La taille moyenne des ménages passerait de 2,32 personnes en 2018 à une valeur comprise entre 2,13 personnes et 2,17 personnes en 2050.

#### Nombre de ménages de l'Espace transfrontalier genevois selon le type de scénario et le sous-territoire, de 2018 à 2050

Base fin 2018 = 100

G 02



Source : OST / StatVD

### Genevois français de Haute-Savoie

Etabli à 116 800 en 2018, le nombre de ménages dans le Genevois français de Haute-Savoie se situerait entre 158 300 et 185 000 en 2050, soit une augmentation comprise entre 41 500 et 68 200 unités. Le nombre de ménages de petite taille progresserait entre 38 900 unités selon le scénario bas et 55 200 unités selon le scénario haut. La croissance de ces ménages représente entre 81 % (scénario haut) et 94 % (scénario bas) de ménages supplémentaires attendus. Les ménages de trois ou quatre personnes s'accroîtraient, entre 2 500 et 11 200 unités, et les grands ménages entre 100 et 1 800.

La taille moyenne des ménages oscillerait entre 2,07 personnes et 2,11 personnes en 2050, alors qu'elle est de 2,26 personnes en 2018.

### District de Nyon

Estimé à 40 600 en 2018, le nombre de ménages dans le district de Nyon s'établirait entre 56 800 et 65 100 en 2050.

Comme dans les autres territoires de l'ETG, la majorité des ménages supplémentaires serait composée d'une ou deux personnes (entre 74 % et 86 % du surplus). Ceux comprenant trois ou quatre personnes s'accroîtraient entre 2 400 (scénario bas) et 6 000 unités (scénario haut). Comme dans le canton de Genève, le nombre de ménages de grande taille (cinq personnes ou plus) progresserait faiblement (+400 selon le scénario haut), voire reculerait (- 200 selon le scénario bas).

D'après le scénario moyen, il s'agit du sous-territoire de l'ETG qui enregistrerait la plus forte hausse en termes relatifs des ménages de trois ou quatre personnes (+31 %).

De 2,46 personnes en 2018, la taille moyenne des ménages diminuerait pour atteindre une valeur comprise entre 2,24 à 2,29 personnes à l'horizon 2050.

## PROJECTIONS DU NOMBRE DE MÉNAGES DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER GENEVOIS T 03 SELON LE SOUS-TERRITOIRE, PAR SCÉNARIO, DE 2018 À 2050

	ESPACE TRANSFRONTALIER GENEVOIS						
	2018 (1)	2025	2030	2035	2040	2045	2050
SCENARIO MOYEN							
<b>Espace transfrontalier genevois</b>	<b>414 700</b>	<b>451 300</b>	<b>479 100</b>	<b>507 800</b>	<b>534 200</b>	<b>558 200</b>	<b>580 100</b>
Genevois français	169 800	188 100	203 100	218 600	232 500	244 700	255 500
Genevois français de l'Ain	53 000	59 500	64 800	70 300	75 200	79 700	83 600
Genevois français de Haute-Savoie	116 800	128 600	138 300	148 400	157 300	165 000	171 900
Canton de Genève	204 200	217 900	227 200	237 000	246 300	255 300	263 600
District de Nyon	40 600	45 300	48 800	52 200	55 300	58 300	61 100
SCENARIO HAUT							
<b>Espace transfrontalier genevois</b>	<b>414 700</b>	<b>456 500</b>	<b>489 500</b>	<b>523 700</b>	<b>556 200</b>	<b>587 700</b>	<b>619 200</b>
Genevois français	169 800	190 600	208 000	226 300	243 400	259 400	275 300
Genevois français de l'Ain	53 000	60 400	66 500	72 900	78 900	84 600	90 300
Genevois français de Haute-Savoie	116 800	130 300	141 500	153 400	164 500	174 800	185 000
Canton de Genève	204 200	220 100	231 700	243 700	255 400	267 100	278 900
District de Nyon	40 600	45 800	49 800	53 800	57 400	61 200	65 100
SCENARIO BAS							
<b>Espace transfrontalier genevois</b>	<b>414 700</b>	<b>446 100</b>	<b>468 900</b>	<b>492 200</b>	<b>512 300</b>	<b>528 500</b>	<b>540 700</b>
Genevois français	169 800	185 600	198 200	210 900	221 500	229 500	235 100
Genevois français de l'Ain	53 000	58 600	63 100	67 600	71 500	74 600	76 800
Genevois français de Haute-Savoie	116 800	127 000	135 100	143 300	150 000	154 900	158 300
Canton de Genève	204 200	215 700	222 900	230 600	237 700	243 900	248 700
District de Nyon	40 600	44 800	47 800	50 700	53 100	55 200	56 800

(1) Effectifs observés.

Source : OST / StatVD

Des tableaux de résultats détaillés pour les quatre sous-territoires composant l'ETG, ainsi que pour son ensemble, sont disponibles sur le [site Internet de l'OST](#).

## Observatoire statistique transfrontalier

Site Internet : <https://www.statregio-francosuisse.net>



### Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi

69401 Lyon Cedex 03

Téléphone : +33 9 72 72 4000

Messagerie : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

Internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

### Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias

Case postale 1735 - 1211 Genève 26

Téléphone : +41 22 388 75 00

Messagerie : [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch)

Internet : <https://statistique.ge.ch>



*Projections de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050*

Note explicative diffusée le 11 janvier 2024, 1-2024

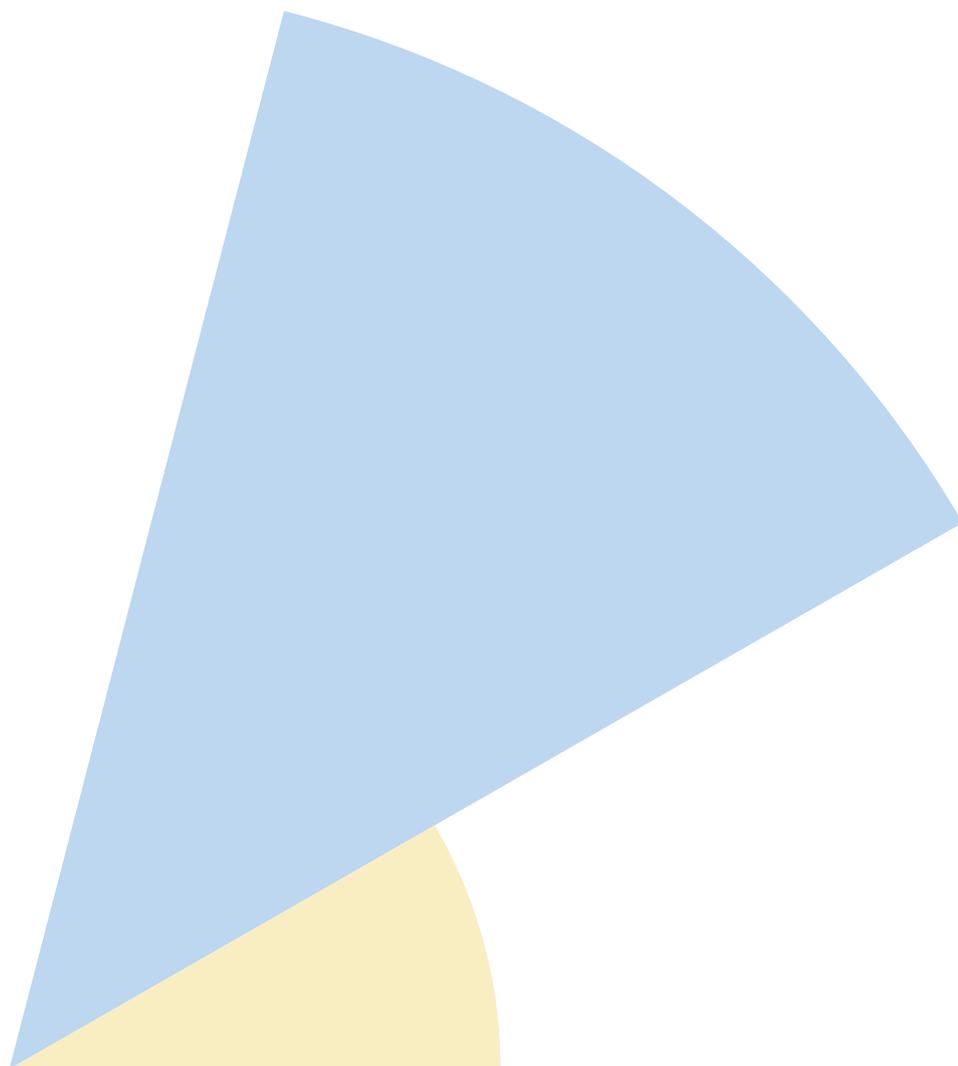
ISBN : 978-2-11-167836-1 - Code Sage (OST) : OBSTS5328

Copyright Insee-OCSTAT





# Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève



# REVENUS ET INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE GRAND GENÈVE

## Note méthodologique et premiers résultats (12-2024)



### INTRODUCTION

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) publiera au premier semestre 2025 une fiche thématique sur les revenus et les inégalités économiques dans le Grand Genève (territoire composé par le Pôle métropolitain du Genevois français côté français, et par le canton de Genève et le district de Nyon, côté suisse). L'objectif de la présente note est d'en définir précisément la méthodologie ainsi que les indicateurs retenus, sous la contrainte de la comparabilité des statistiques entre les deux pays. Les différences entre la France et la Suisse au niveau des systèmes fiscaux et des systèmes statistiques rendent en effet délicates les comparaisons directes du revenu déclaré. Elles ont conduit à la mise en œuvre de traitements spécifiques pour s'assurer de diffuser des indicateurs les plus proches possibles.

Après avoir décomposé le revenu disponible en cinq catégories, il a été possible d'élaborer un concept de revenu comparable entre les deux zones, le *revenu disponible équivalent* (ou niveau de vie). Enfin, divers indicateurs d'inégalités et un taux d'exposition à la pauvreté ont été calculés.

### SOURCES ET CHAMP DES DONNÉES

Du côté français, la source est le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), dispositif mis en œuvre par l'Insee afin de calculer des indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté à un niveau local. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations. Les données Filosofi portent sur l'ensemble des ménages fiscaux, à savoir tous les ménages ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Cela exclut les personnes vivant dans des structures collectives ou les personnes sans domicile fixe.

Du côté suisse, pour le canton de Genève, les données sont celles de la statistique du revenu et de la fortune des ménages de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), construites à partir des données fiscales cantonales et du relevé structurel, enquête par échantillonnage de grande taille faisant partie du dispositif du recensement fédéral, qui fournit des informations sociodémographiques sur la population et les ménages. Comme Filosofi, le relevé structurel exclut les personnes vivant dans des structures collectives et les personnes sans domicile fixe. Cependant, à la différence des données du côté français, les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille ne font pas partie du champ.

Pour le district de Nyon, situé dans le canton de Vaud, les données utilisées sont issues de la base de données socio-économique vaudoise (BDSEV). Cette base apparie des données anonymisées issues de plusieurs sources administratives (notamment des données sociodémographiques, fiscales ainsi que des informations issues des prestations sous conditions de ressources). La statistique prend en compte l'ensemble des résidents à l'exception des personnes vivant en ménage collectif (hôpital, prisons, etc.).

À ce jour, le millésime commun le plus récent des sources françaises et suisses disponible est l'année 2018, qui est donc la date de référence retenue pour les résultats de la fiche à paraître. Pour les données du canton de Genève, il s'agit plus spécifiquement d'un regroupement des données 2017, 2018 et 2019.

### DU REVENU DÉCLARÉ AU REVENU DISPONIBLE

Les **revenus déclarés** par les ménages aux autorités fiscales dépendent de la législation en vigueur sur le territoire et ont une composition très différente en France et en Suisse. Ils ne sont donc pas directement comparables. Par exemple, le revenu déclaré est net de la majorité des cotisations sociales en France, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Genève. Par ailleurs, en France, les prestations sociales ne figurent pas dans les revenus déclarés, ce qui est problématique lorsqu'on traite la notion de bas revenus. De plus, la composition du revenu déclaré peut également varier dans le temps, en fonction de l'évolution de la législation fiscale. Ainsi, pour réaliser des comparaisons, on préférera constituer un **revenu disponible**, qui est l'agrégat de référence au niveau international pour l'analyse de la distribution des revenus, des inégalités et de la pauvreté.

Le revenu disponible prend en compte les revenus déclarés ainsi que l'ensemble des prestations sociales et soustrait les dépenses obligatoires (cotisations sociales et celles d'assurance-maladie, impôts et pensions alimentaires versées). Il permet d'approcher au mieux le concept de niveau de vie et assure une bonne comparabilité. Le revenu disponible est présent dans la source française Filosofi. La démarche a donc consisté à construire un revenu disponible genevois et vaudois de telle sorte que les éléments de revenus retenus soient au plus proche de la définition présente dans Filosofi.

## DÉCOMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE EN CATÉGORIES

Un découpage du revenu disponible, en cinq catégories comparables, est proposé :

- revenus d'activité ou de remplacement,
- revenus de pensions, retraites et rentes,
- revenus du patrimoine et autres revenus,
- revenus de prestations sociales,
- impôts (ces derniers étant déduits).

Cette décomposition est proche de celle proposée par la source Filosofi de l'Insee. Un travail spécifique a donc été réalisé par l'OCSTAT et Statistique Vaud pour adapter les définitions à celles de l'Insee.

**Tableau 1 : Décomposition du revenu disponible comparable en cinq catégories**

Catégories communes	Composantes Insee correspondantes (source : Filosofi)	Composantes OCSTAT et Statistique Vaud (source : statistique cantonale du revenu et de la fortune des ménages ; BDSEV)
Revenus d'activité ou de remplacement (+)	Revenus d'activité nets Salaires et traitements Revenus des activités non salariées Indemnités de chômage	(+) Salaires bruts, revenus bruts d'exploitation, revenus de perte de salaire (chômage, maladie, militaire). (-) Les cotisations sociales de ces revenus et les primes d'assurance maladie obligatoire.
Revenus de pensions, retraites et rentes (+)	Pensions, retraites et rentes	(+) Rentes de vieillesse et d'invalidité, rentes de la prévoyance professionnelle, pensions alimentaires perçues, rentes viagères (-) Pensions alimentaires versées
Revenus du patrimoine et autres revenus (+)	Revenus du patrimoine et autres revenus	(+) Revenus de la propriété mobilière, revenus de la propriété immobilière (sans la valeur locative, sauf pour le district de Nyon), gains accessoires, autres revenus
Revenus de prestations sociales (+)	Prestations sociales Prestations familiales Minima sociaux Prestations logement	(+) Aide sociale, allocations logements, subventions habitations mixtes (HM), prestations complémentaires à la rente de vieillesse et d'invalidité, allocations familiales, subsides d'assurance-maladie, autres prestations sociales
Impôts (-)	Impôts (revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS)	(-) Impôts sur le revenu

Une définition plus précise de ce que chacune des cinq catégories inclut et des traitements spécifiques nécessaires pour en assurer la comparabilité figure en annexe.

## INDICATEURS PRODUITS

### *Revenu disponible équivalent ou niveau de vie*

Le revenu disponible global d'un ménage reflète mal le niveau de vie réel de ses membres car celui-ci dépend de la taille et de la structure du ménage. Pour s'approcher de la notion de *niveau de vie*, on utilisera par conséquent le *revenu disponible équivalent*, qui correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Cette quantité d'unités de consommation est définie par l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à toute personne de moins de 14 ans.

Dans ce qui suit, le terme « niveau de vie » est utilisé pour désigner le revenu disponible équivalent.

### *Quantiles du niveau de vie*

Le niveau de vie est découpé en quantiles : médiane, déciles et quartiles. Ceci permet de fournir des indications sur l'ensemble de la distribution des revenus.

### *Indicateurs d'inégalité ou de disparité de revenus*

À partir des quantiles du niveau de vie, il est possible de calculer des indicateurs de disparité de revenus :

- le rapport interquartile (Q3 / Q1) correspond au rapport entre le revenu au troisième quartile et le revenu au premier quartile. Cette mesure a l'avantage d'être peu sensible aux valeurs extrêmes ;
- l'intervalle interquartile (Q3 - Q1) représente l'écart absolu entre le revenu au troisième quartile et le revenu au premier quartile de la distribution des revenus ;
- le coefficient interquartile relatif ((Q3 - Q1) / Q2) est le résultat de l'intervalle interquartile divisé par la médiane ;
- l'indice de Gini est l'indicateur le plus couramment utilisé pour évaluer les inégalités de revenu au sein d'une population. Cet indice peut prendre une valeur entre 0 (égalité parfaite : chaque individu a le même revenu) et 1 (inégalité extrême : un seul individu concentre l'ensemble des revenus) ;
- le rapport S80 / S20 est le rapport entre le revenu disponible équivalent total détenu par les 20 % des personnes avec les plus hauts revenus et celui détenu par les 20 % des personnes aux revenus les plus bas.

### Taux d'exposition à la pauvreté

Un individu est considéré comme exposé à la pauvreté lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Eurostat et les pays européens utilisent en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian. C'est également cette règle qui est retenue ici. Le seuil exprimé en montant est spécifique à chacune des trois zones géographiques (Pôle métropolitain du Genevois français, canton de Genève, district de Nyon) car il correspond au 60 % du niveau de vie médian des résidents de chaque zone. En particulier, le taux d'exposition à la pauvreté du Pôle métropolitain du Genevois français diffère du taux de pauvreté utilisé en France, pour lequel le seuil est défini au niveau national.

### Déclinaison des indicateurs retenus par zone géographique

À l'exception du taux d'exposition à la pauvreté, l'ensemble de ces indicateurs seront disponibles à différents niveaux géographiques (Tableau 2).

**Tableau 2 : Disponibilité des indicateurs par zone géographique**

	France	Suisse
Région	Auvergne-Rhône-Alpes	
Département / canton / district de Nyon	Ain Haute-Savoie Ain et Haute-Savoie	Canton de Genève District de Nyon
EPCI / groupement de communes	Pôle métropolitain du Genevois français CC Faucigny-Glières CA Annemasse-les Voirons-Agglomération CA Thonon Agglomération CA du Pays de Gex CC du Pays Bellegardien CC Arve et Salève CC du Genevois CC du Pays Rochois	Communes de l'est du canton Communes du nord du canton Communes de l'ouest du canton Communes de la rive gauche du lac Communes du sud du canton
Grandes communes	Valserrhône Gex Saint-Genis-Pouilly Annemasse Bonneville Gaillard La Roche-sur-Foron Saint-Julien-en-Genevois Thonon-les-Bains	Carouge Genève Lancy Meyrin Onex Vernier

### Déclinaison des indicateurs retenus selon des variables caractérisant les ménages

Il est possible de décliner les indicateurs selon des variables caractérisant les ménages (Tableau 3) : tranche d'âges du référent fiscal, taille du ménage, statut d'occupation du logement, type de ménage, source principale de revenu et, pour la France, la présence d'un revenu de l'étranger

**Tableau 3 : Modalités des variables disponibles**

Tranche d'âges du référent fiscal	Taille du ménage	Statut d'occupation du logement	Type de ménage	Source principale de revenu	Présence d'un revenu de l'étranger
Moins de 30 ans	1 personne	Propriétaire	Homme seul	Revenus d'activité	Avec revenu de l'étranger
30-39 ans	2 personnes	Locataire	Femme seule	Pensions et retraites	Sans revenu de l'étranger
40-49 ans	3 personnes		Couple sans enfants	Revenus du patrimoine et autres revenus	
50-59 ans	4 personnes		Couple avec enfant(s)	Prestations sociales	
60-74 ans	5 personnes ou plus		Famille monoparentale		
75 ans ou plus			Ménage autre		

Du côté français, le « référent fiscal » est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Du côté genevois et vaudois, il s'agit du membre du ménage le plus âgé. Dans cette étude, seuls les enfants de moins de 25 ans sont comptés comme « enfants » dans la typologie des ménages. Ainsi, à titre d'exemple, un couple avec uniquement des enfants de plus de 25 ans est classé dans la catégorie « Ménage autre ».

## PREMIERS RÉSULTATS

En 2018, le niveau de vie médian dans le Pôle métropolitain du Genevois français se monte à 29 357 euros, soit une valeur supérieure à celle enregistrée dans l'Ain (23 422 euros) et en Haute-Savoie (26 599 euros). Du côté suisse du Grand Genève, il atteint 42 084 euros dans le canton de Genève et 56 234 euros dans le district de Nyon. La dispersion autour de la médiane est plus forte du côté français : le rapport interquartile est de 2,4 dans le Pôle métropolitain du Genevois français, contre 2,1 dans le canton de Genève.

Quel que soit le sous-territoire, ce sont les personnes vivant en couple sans enfants qui disposent du niveau de vie médian le plus important.

**Tableau 4 : Niveau de vie dans le Grand Genève, par sous-territoire, en 2018 (1)**

		Pôle métropolitain du Genevois français		Canton de Genève		District de Nyon	
		Médiane, en euro	Rapport interquartile Q3/Q1	Médiane, en euro	Rapport interquartile Q3/Q1	Médiane, en euro	Rapport interquartile Q3/Q1
<b>Ensemble</b>		<b>29 357</b>	<b>2,4</b>	<b>42 084</b>	<b>2,1</b>	<b>56 234</b>	<b>2,2</b>
Selon le type de ménage	Homme seul	26 137	2,6	40 099	2,1	51 453	2,4
	Femme seule	22 893	2,3	38 888	1,9	43 595	2,2
	Couple sans enfants	32 533	2,2	47 976	2,1	59 607	2,1
	Couple avec enfant(s)	31 665	2,3	41 986	2,2	59 789	2,1
	Famille monoparentale	21 068	2,5	35 621	2,1	44 115	2,0
	Ménage autre	29 690	2,2	44 747	2,0	52 405	2,1

(1) Taux de change moyen 2018 : 1 euro = 1,1549 franc suisse.

Sources : Insee - *Filosofi 2018* / OCSTAT - *Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19* / *Statistique Vaud - BDSEV 2018*

Près de la moitié des ménages du Pôle métropolitain du Genevois français ont déclaré un revenu de l'étranger. Parmi les personnes vivant dans ces ménages, qui comprennent donc notamment les travailleurs frontaliers, le niveau de vie médian atteint 41 900 euros, soit une valeur proche de celle enregistrée dans le canton de Genève, mais inférieure à celle du district de Nyon. Il est largement plus bas parmi les personnes n'ayant aucun revenu de l'étranger (20 200 euros).

## ANNEXE

### Définitions précises des cinq catégories permettant la décomposition du revenu disponible

#### *Revenus d'activité ou de remplacement*

Du côté français, le revenu d'activité est net des cotisations patronales et salariales, de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible (mais pas de la CSG non déductible ni de la contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS]). Ces déductions incluent notamment des cotisations pour l'assurance maladie, mais le système d'information de l'Insee ne permet pas d'isoler, au sein des salaires, les prélèvements obligatoires pour la seule assurance maladie.

Les salaires perçus par les frontaliers travaillant dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne et par les fonctionnaires internationaux sont pris en compte dans cet agrégat. Il est possible d'isoler les salaires déclarés de source étrangère pour les frontaliers (perçus à l'étranger, pas uniquement en Suisse) et les fonctionnaires internationaux.

Dans certains cas particuliers, les données doivent être prises avec prudence car certaines zones frontalières présentent un premier décile de revenu qui peut être sous-estimé. Cela peut révéler la présence dans ces zones de travailleurs frontaliers dont la déclaration de revenus ne mentionne pas leurs revenus perçus et exonérés en France (bien qu'une rubrique de la déclaration soit spécifiquement prévue pour ces revenus, non imposables en France mais pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition).

Du côté genevois, le revenu d'activité est brut à la base, c'est-à-dire qu'il comprend l'ensemble des cotisations sociales. Afin de rendre ce revenu « net » et correspondre à la définition française, les cotisations sociales sont donc soustraites. La distinction des cotisations sociales des trois catégories de revenu d'activité (salaires, activités non salariées, indemnités de chômage) n'est toutefois pas possible. Dans l'optique de comparabilité, les primes d'assurance-maladie (prime moyenne par catégorie d'âges) sont aussi déduites de cet agrégat puisqu'elles sont également déduites sous forme de prélèvements obligatoires du côté français. À noter que cela signifie que pour certains ménages genevois et vaudois (les ménages dont le revenu ne provient pas ou peu d'une activité professionnelle), la catégorie « Revenus d'activité ou de remplacement » peut avoir une valeur négative.

#### *Revenus de pensions, retraites et rentes*

Du côté français, la catégorie inclut les préretraites, retraites, pensions – y compris pensions alimentaires reçues – et rentes viagères. Les pensions alimentaires versées sont déduites ici.

Du côté genevois et vaudois, par analogie, les rentes de vieillesse et d'invalidité, les rentes de la prévoyance professionnelle, les pensions alimentaires perçues et les rentes viagères sont prises en compte et les pensions alimentaires versées sont déduites. Contrairement à l'usage pour les statistiques au niveau de la Suisse, les allocations familiales ne figurent pas dans cette catégorie et sont reversées dans la catégorie « Prestations sociales ». Dans les données vaudoises, lorsqu'elles sont versées par l'employeur (situation la plus fréquente), les allocations familiales figurent dans la catégorie « Revenus d'activité ou de remplacement ».

Malgré le soin mis à rendre les indicateurs comparables, les différences fondamentales entre les systèmes de retraite suisse et français peuvent rendre les comparaisons délicates.

En Suisse, le système en trois piliers (prévoyances étatique, professionnelle et privée) permet notamment, à l'âge de la retraite, de choisir entre une rente ou un capital (voire une combinaison des deux), non seulement pour la prévoyance privée (3<sup>e</sup> pilier), mais aussi pour la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier). Dans le cas d'un retrait en capital, ce dernier est imposé selon un barème spécifique et ne figure pas dans les éléments de revenu (mais dans la fortune). Une partie non négligeable du niveau de vie des retraités n'est ainsi pas décelable dans le revenu, mais dans leur fortune.

Le système français peut être décomposé en trois étapes : les régimes de base légalement obligatoires, les régimes complémentaires légalement obligatoires et les formes d'épargne retraite collective ou individuelle. La quasi-totalité des assurés est donc affiliée aux deux premiers régimes, qui constituent le cœur du système de retraite français. Certains assurés peuvent également être affiliés par leur entreprise à une forme d'épargne retraite collective. Par exemple, les travailleurs non salariés et les fonctionnaires peuvent de leur côté souscrire des produits facultatifs. Tous les assurés peuvent enfin souscrire à un plan épargne retraite populaire (Perp).

### *Revenus du patrimoine et autres revenus*

Du côté français, cette catégorie inclut des revenus fonciers, les valeurs mobilières déclarées et non déclarées (notamment les revenus des produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, du livret jeune, du plan d'épargne en actions [PEA], du livret d'épargne populaire [LEP], du compte épargne logement [CEL], du plan épargne logement [PEL], comptes titres et placements financiers), les revenus accessoires et les revenus de l'étranger (mais pas les revenus des frontaliers de Suisse, car ils sont imposés en France avec crédit d'impôts).

Du côté genevois, l'ensemble des revenus de la propriété sont pris en compte, à l'exception de la valeur locative (qui concerne les ménages domiciliés dans un logement dont ils sont propriétaires) car celle-ci n'est pas simulée dans la source de l'Insee (Filosofi) et n'est généralement pas admise dans les comparaisons internationales. Les bourses d'études sont également écartées car elles ne figurent pas dans les revenus français. En revanche, les résultats pour le district de Nyon comprennent la valeur locative pour les ménages propriétaires du logement.

### *Revenus de prestations sociales*

Dans les trois périmètres, la catégorie comprend l'ensemble des prestations sociales. Du côté français, cette catégorie inclut les allocations familiales, qui sont donc ajoutées également côté genevois et, lorsqu'elles ne sont pas versées par l'employeur, côté vaudois.

Toutefois, au vu des différences de systèmes de sécurité sociale, il n'est pas possible de subdiviser de manière cohérente l'agrégat « Revenus de prestations sociales » en trois catégories tel que cela est fait côté français (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement).

### *Impôts*

Du côté français, sous le terme impôt, sont regroupés l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation (encore en vigueur en 2018), les contributions sociales CSG et CRDS non déductibles et les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine à l'exclusion de la taxe foncière. Cette catégorie englobe la partie qui est déduite pour construire le revenu disponible. Cet agrégat prend en compte les impôts des frontaliers des cantons de Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne car ceux-ci sont imposables en France. Pour les frontaliers du canton de Genève, imposés à la source par le canton, c'est le crédit d'impôt qui est pris en compte ici. Ce dernier est calculé par le fisc français et crédité au contribuable afin de lui éviter une double imposition. Par ailleurs, la même règle s'applique aux fonctionnaires internationaux.

Du côté suisse, cette catégorie comprend l'impôt communal, cantonal et fédéral sur le revenu. L'impôt immobilier complémentaire et l'impôt sur la fortune ne sont pas pris en compte par analogie avec la source française qui ne prend en considération ni la taxe foncière ni l'impôt sur la fortune immobilière.

### *Remarque sur le calcul du revenu disponible dans la statistique publique en Suisse*

En Suisse, le calcul du revenu disponible se fait généralement sur la base du revenu brut et non d'un revenu déclaré. Le revenu brut contient notamment l'ensemble des cotisations sociales de l'activité. Pour obtenir le revenu disponible, les quatre entités suivantes (regroupées sous la dénomination « dépenses obligatoires ») sont soustraites du revenu brut :

- (1) les impôts,
- (2) la prime d'assurance maladie obligatoire,
- (3) les cotisations sociales,
- (4) les pensions alimentaires versées.

En l'occurrence et par analogie avec la décomposition présente dans les données françaises, la prime d'assurance maladie et les cotisations sociales sont, dans cette analyse, déjà déduites du revenu d'activité, tandis que les pensions alimentaires sont déjà exclues du revenu de pensions, retraites et rentes. Il ne reste ainsi que les impôts à soustraire pour obtenir le revenu disponible.

# Recueil d'études transfrontalières

## Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes

n° 17

Mars 2025

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. Il est mis en œuvre par les institutions statistiques concernées : l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (Ocstat). Statistique Vaud (STATVD) met à disposition ses données.

Institué en 2001, avant l'entrée en vigueur des premiers accords bilatéraux, l'Observatoire répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et au pilotage d'une région frontalière en développement.

L'OST constitue un instrument de veille et d'anticipation au service des acteurs et décideurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières. Il axe ses travaux sur les thèmes prioritaires tels que la démographie, le marché du travail, les mobilités ou encore le développement économique.

Cet Insee Dossier regroupe deux notes parues en 2024 : la première est une note explicative sur la projection de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050. La deuxième est une note méthodologique comportant également quelques premiers résultats sur les revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève en 2018. Une fiche détaillée sur ce thème sera publiée en début d'année 2025.

Proposées depuis l'origine sur le site de l'Observatoire, les études passées (depuis 2021) et à venir seront désormais consultables sur le site de l'Insee dans la collection Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes - Études transfrontalières.

OST : <https://www.statregio-francosuisse.net/publications/welcome.asp>

Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&collection=63&idfacette=5>

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur  
**insee.fr**



ISSN : 2556-4897 (en ligne)

REF. Insee Dossier  
Auvergne-Rhône-Alpes  
N° 17  
Mars 2025